

REPUBLIQUE
DE
VANUATU



REPUBLIC
OF
VANUATU

JOURNAL OFFICIEL

OFFICIAL GAZETTE

6 août 1984

No. 26

August
6 1984

SONT PUBLIES LES TEXTES SUIVANTS

<u>SOMMAIRES</u>	<u>PAGE</u>
AVIS DE RADIATION ET AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE	1
AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE	2
AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE	3-5
AVIS D'IMMATRICULATION ET AVIS DE RADIATION	6
AVIS D'IMMATRICULATION	7

NOTIFICATION OF PUBLICATION

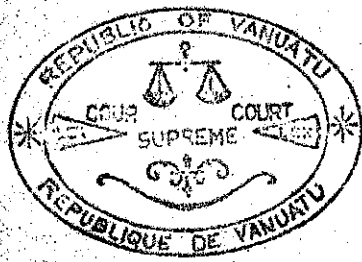
<u>CONTENTS</u>	<u>PAGE</u>
LEGAL NOTICES	8-9

COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS DE RADIATION

D'une déclaration déposée le 4 juillet 1984 au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu, il résulte que :

La Société dénommée "ENTREPRISES REUNIES DES NOUVELLES-HEBRIDES", Société à responsabilité limitée au capital de 350.000 Vatu, en liquidation, ayant son siège social à Port-Vila, Route d'Erakor (VANUATU) et pour objet la réalisation de tous travaux publics ou privés, a fait une demande de Radiation au Registre du Commerce de Port-Vila de son immatriculation N° 79 B 309.



Port-Vila, le 4 juillet 1984

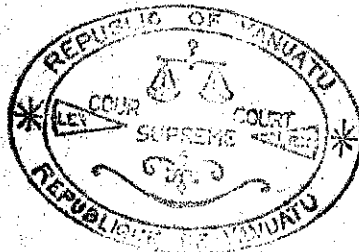
Le greffier adjoint :


M. RAKAU

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 4 juillet 1984, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila concernant la société dénommée "F R A N K O R", Société à Responsabilité Limitée au capital de 420.000 Vatu dont le siège social est à Port-Vila, Immeuble CORNETTE, Route d'Erakor (VANUATU) et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 74 B 162, il résulte que :

Aux termes d'une délibération des associés en date du 13 juin 1984, a été décidée la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et la nomination d'un liquidateur, Me. Rupert CORNETTE.



Port-Vila, le 4 juillet 1984

Le greffier adjoint :


M. RAKAU

COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 5 juillet 1984, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila concernant la société dénommée "SOCIETE INDUSTRIELLE DU VANUATU", SOCIVAN, Société Anonyme au capital de 119.000.000 Vatu dont le siège social est à Port-Vila, Route d'Erakor (VANUATU) et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 83 B 393, il résulte que :

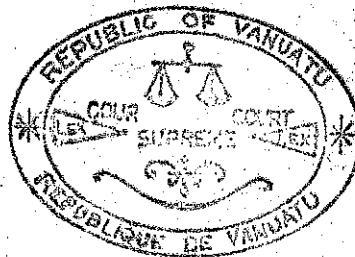
Suivant le Conseil d'Administration du 30 mars 1984, le Conseil prend acte des démissions de M. Pierre CHAUSSADE, Administrateur, M. Jean POULAIN, Président puis nomination d'un nouveau Président en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Pierre CHAUSSADE, Administrateur démissionnaire, M. Guy DE PANAFIEU. Le Conseil nomme M. Yves BRAULT en qualité de Directeur Général et l'Assemblée Générale nomme Madame Christine MORIN-POSTEL, Administrateur pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1989.

Port-Vila, le 5 juillet 1984.

Le greffier adjoint :

M. Rakau

M. RAKAU



COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 16 juillet 1984, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila concernant la société dénommée "UNION ELECTRIQUE DU VANUATU", UNELCO VANUATU, Société Anonyme au capital de 460.000.000 Vatu dont le siège social est à Port-Vila, Rue Winston Churchill (VANUATU) et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N°83B394, il résulte que :

Aux termes du Conseil d'Administration du 3 mai 1984, a été décidé la cooptation de deux administrateurs, M. Barak SOPE, Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Pierre CHAUSSADE, Président démissionnaire, M. Gérard LEYMAN, administrateur en remplacement de l'ancien administrateur démissionnaire, M. Guy MALTAGLIATI puis suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 juin 1984, l'Assemblée Générale a nommé administrateur M. Guy MALTAGLIATI pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1989.

Port-Vila, le 16 juillet 1984.

Le greffier adjoint :

M. Rakau

M. RAKAU



COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

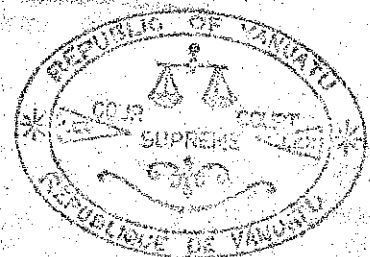
D'une déclaration déposée le 18 juillet 1984, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila concernant la société dénommée "COMPAGNIE ELECTRIQUE DE SANTO", C.E.S., Société Anonyme au capital de 19.050.000 Vatu dont le siège social est à Luganville, SANTO (VANUATU) et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 72 B 68, il résulte que :

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenus le 8 juin 1984 a été décidé la nomination de nouveaux administrateurs, M. Jehan MORAULT nouveau Président Directeur Générale en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Jean GEORGE, P.D.G. démissionnaire, UNION ELECTRIQUE DU VANUATU avec comme représentant permanent M. Jacques PONCE, M. Jean-Claude DENIS représentant permanent de l'UNION ELECTRIQUE D'OUTRE-MER puis a été décidé le renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean POULAIN pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de 1989.

Port-Vila, le 18 juillet 1984
Le greffier adjoint :

M. Rakau

M. RAKAU



COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

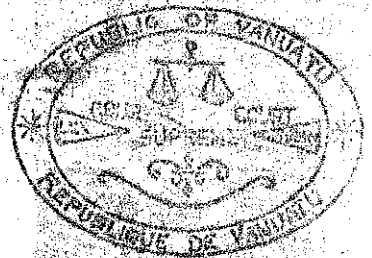
D'une déclaration déposée le 18 juillet 1984, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuées au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila concernant la société dénommée "SOCIETE COMMERCIALE D'ETUDES ET DE TRAVAUX DU VANUATU", SOCOMETRA VANUATU, Société Anonyme au capital de 165.000.000 Vatu dont le siège social est à Port-Vila, Route d'Erakor, (VANUATU) et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 83 B 395, il résulte que :

Aux termes d'une réunion en Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 juin 1984, a été décidé la nomination d'un administrateur M. Jean POULAIN pour une durée de six années.

Port-Vila, le 18 juillet 1984
Le greffier adjoint :



M. BAKAU

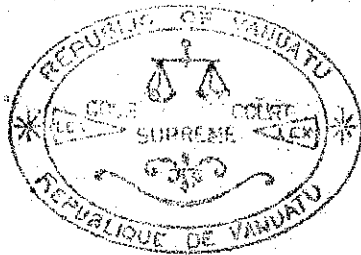


COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS D'IMMATRICULATION

D'une déclaration déposée le 19 juin 1984 au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila, il résulte que :
"N A R R O M B Y", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000.000 Vatu dont le siège social est à Tagabé près de Port-Vila, ayant pour objet :
L'EXPLOITATION DES DROITS DE JOUISSANCE D'UN FONDS DE TERRE ET DE PROPRIETES, a fait une demande d'immatriculation au Registre du Commerce de Port-Vila (VANUATU).

Ladite Société est immatriculée sous le numéro 84 B 427.
Administration de la Société : Monsieur André FROUIN, né le 4 juin 1942 à Port-Vila (VANUATU) et Monsieur Rémy FROUIN, né le 7 avril 1946 à Port-Vila (VANUATU).



Port-Vila, le 19 juin 1984
Le greffier adjoint :


M. RAKAU

AVIS DE RADIATION

D'une déclaration déposée le 18 juillet 1984 au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu, il résulte que :

La Société dénommée "FRANKOR", Société à Responsabilité Limitée au capital de 420.000 Vatu, en liquidation, ayant son siège social à Port-Vila, Immeuble CORNETTE, Route d'Eraker (VANUATU) et pour objet propriété, gestion, construction, exploitation par bail ou autrement d'un immeuble sis à Port-Vila, a fait une demande de Radiation au Registre du Commerce de Port-Vila de son immatriculation N° 74 B 162.



Port-Vila, le 18 juillet 1984
Le greffier adjoint :


M. RAKAU

COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS D'IMMATRICULATION

D'une déclaration déposée le 23 juillet 1984 au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila, il résulte que :

"RABBIT FARM", Société à Responsabilité Limitée au capital de 400.000 Vatu dont le siège social est à Port-Vila, B.P. 464 (VANUATU), ayant pour objet : ELEVAGE ET COMMERCIALISATION LAPINS, VOLAILLES, CULTURES MARAICHERES, a fait une demande d'immatriculation au Registre du Commerce de Port-Vila (VANUATU).

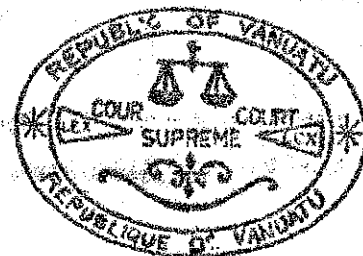
Ladite Société est immatriculée sous le numéro 84 B 431.

Administration de la Société : Monsieur Albert Jean BIDEAU, né à LA ROCHELLE (CHARENTE-MARITIME) le 1er juin 1922 et Monsieur Philippe Roger BIDEAU, né à LA ROCHELLE (CHARENTE-MARITIME) le 28 décembre 1953.

Port-Vila, le 23 juillet 1984
Le greffier en Chef de la Cour
suprême :

D.V. CAIN

D.V. CAIN





REPUBLIC OF VANUATU

COMPANIES REGULATION (CAP.9)

TAKE NOTICE pursuant to Section 369 of the Companies Regulation (Cap.9)
the name of:-

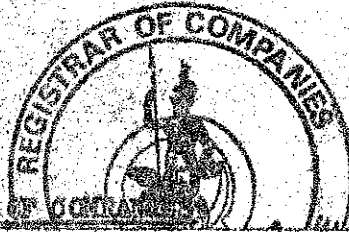
ADAM LIMITED

has been struck off the Register of Companies at Vila, Vanuatu and
the Company dissolved.

Dated at Vila this twenty-fourth day of July 1984.

S. Uren

S. Uren
REGISTRAR OF COMPANIES



REPUBLIC OF VANUATU

COMPANIES REGULATION (CAP.9)

TAKE NOTICE pursuant to Section 369 of the Companies Regulation (Cap.9)
the name of:-

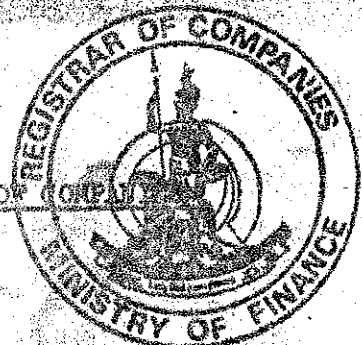
HAMBURG INVESTMENTS LIMITED

has been struck off the Register of Companies at Vila, Vanuatu and
the Company dissolved.

Dated at Vila this twenty-fourth day of July 1984.

S. Uren

S. Uren
REGISTRAR OF COMPANIES





REPUBLIC OF VANUATU

COMPANIES REGULATION (CAP.9)

TAKE NOTICE pursuant to Section 369 of the Companies Regulation (Cap.9)
the name of:-

PACIFIC ACCEPTANCE LIMITED

has been struck off the Register of Companies at Vila, Vanuatu and
the Company dissolved.

Dated at Vila this twenty-fourth day of July 1984.

S. Uren
S. Uren
REGISTRAR OF COMPANIES

